

la tribune

Excédent record de la balance commerciale (p.4)
Les Franco-Ontariens veulent plus de droits (p.7)

Forum

Finance
Informations générales

PROJET DE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION



Le Parlement britannique ignorera l'opposition des provinces (Trudeau)

OTTAWA (PC) — Lorsqu'il se penchera sur la résolution constitutionnelle que lui réfère le Parlement canadien, le gouvernement britannique "ne prêtera aucunement attention à l'opposition des provinces" pas plus qu'il n'en examinera le contenu.

Le premier ministre canadien, M. Pierre Trudeau, a affirmé avoir obtenu "un engagement non équivoque" en ce sens de la part du leader en Chambre du gouvernement de Grande-Bretagne, M. Francis Pym, au cours d'une visite officielle de ce dernier à Ottawa le 19 décembre dernier.

Thatcher, ou de l'un de ses ministres. Toutefois, si lundi M. Trudeau a semblé pris par surprise par la nature des attaques conservatrices, hier il a répondu coup pour coup, ayant appris quelques minutes plus tôt que la Cour d'appel du Manitoba venait de rendre jugement en faveur de sa démarche constitutionnelle unilatérale.

Les conservateurs, leur chef, M. Joe Clark, en tête, tentaient en se basant sur un document secret qu'ils refusent d'identifier, d'amener le premier ministre Trudeau à se contredire quant aux garanties formelles qu'il a reçues de son homologue britannique, Mme Margaret

En réponse à une question du député conservateur de Saint-Jean-Est, M. James McGrath, le premier ministre Trudeau a lu un passage d'une dépêche de la Presse Canadienne en provenance de

Londres dans laquelle Mme Thatcher répétait que toute demande d'Ottawa sera traitée rapidement et conformément à la loi. Le député McGrath, pour sa part, avait utilisé une partie de cette nouvelle pour dire que le premier mi-

nistre anglais ne pouvait garantir une adoption sans débat de la résolution constitutionnelle canadienne.

"La manière avec laquelle le gouvernement britannique organise ses affaires ne relève que

de lui", a poursuivi M. Trudeau. Il a ajouté que "nous ne lui demandons que de passer ce projet".

Ne voulant pas lâcher prise, M. Trudeau a mis au défi le député

McGrath, qui lui demandait de rendre publique une lettre qu'il a reçue de Mme Thatcher et dans laquelle elle l'assure de sa collaboration, de déposer ses documents secrets sur sa conversation avec M. Pym.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

GERANT DE PRODUCTION
Nos produits étant de plus en plus en demande, et notre usine en pleine expansion, nous recherchons une personne pour relever un défi dans notre manufacture située à Montréal.
Cet individu sera motivé, capable de diriger le personnel et l'équipement de production des couvre-lits, douillettes et autres accessoires vendus à travers le Canada.
L'expérience de ce travail et la connaissance des styles et des couleurs seraient un atout mais non essentielles.
Excellente rémunération, gamme de bénéfices sociaux et assistance d'une équipe dynamique.
Notre personnel est au courant de cette offre.
Demande traitée en toute confiance.
Ecrivez à **Casler 11, La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke J1K 2X8**

PERSONNE BILINGUE POUR PREPARATION DE DECLARATIONS D'IMPOT
Travail en mars et avril
Pour inf.: 566-2000

Notre étude légale est à la recherche d'une **SECRETARE**
Description des tâches:
* Agir comme téléphoniste et réceptionniste, avoir une voix agréable au téléphone.
* Ecrire à la dactylo avec rapidité et précision, à partir d'enregistrements magnétiques, de brouillons ou de textes.
* Pouvoir accomplir un travail exigeant.
Exigences:
* Sens de l'organisation, de l'initiative, tact, jugement et personnalité agréable.
Etude située à Sherbrooke, salaire à discuter, expérience non requise.
Les personnes intéressées pourront téléphoner pour une entrevue entre 11 h a.m. et 12 h p.m. et 4 h p.m. à 5 h p.m. à 566-8789.

IMPORTANTE COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCE GENERALE AGENT DE RECLAMATIONS AU TELEPHONE
Recherchez-vous une position permanente offrant une opportunité de faire carrière dans le domaine de l'assurance? Aucune expérience de l'assurance requise.
FONCTIONS:
Enquêter sur les circonstances dans différents sinistres.
Négocier les règlements
NOUS OFFRONS:
Semaine de 35 heures. Salaire fixe.
Période d'entraînement rémunérée.
Généreux avantages de compagnie, facilité de stationnement.
Ambiance agréable.
QUALIFICATIONS:
Doivent pouvoir écrire et s'exprimer aisément en français et en anglais.
Devra produire certificat d'études secondaires complètes.
Avoir de l'initiative et une personnalité agréable.
Présentez-vous: 9h à 11h a.m. 2h à 3h30 p.m.
Wawanesa
2343, rue King ouest
SHERBROOKE, Québec
569-9889

DAMES OU JEUNES FILLES COMMIS DE BUREAU
(poste ouvert également aux hommes)
Etes-vous intéressées à occuper un poste permanent avec une des plus importantes compagnies canadiennes d'assurances générales où il n'y a aucun travail de dactylo ou de sollicitation? Vous serez en contact avec notre clientèle pour répondre à leur demande d'information.
Aucune expérience de l'assurance nécessaire.
* Semaine de 35 heures.
* Salaire fixe.
* Période d'entraînement.
* Généreux avantages de compagnie.
* Facilité de stationnement.
* Ambiance agréable.
EXIGENCES: Vous devez pouvoir écrire et vous exprimer aisément en français et en anglais. Dynamiques et avoir de l'initiative et une personnalité agréable. Devez produire un certificat d'études secondaires.
Appelez ou présentez-vous de 9h à 11h a.m. ou 2h à 3h p.m.
Wawanesa
2343, rue King ouest
SHERBROOKE, Québec
569-9889

Réactions au jugement de la Cour d'appel du Manitoba "Nous avons gagné" (Chrétien)

OTTAWA (PC) — L'annonce du jugement favorable de la Cour d'appel du Manitoba à la démarche constitutionnelle unilatérale du gouvernement fédéral a été accueillie avec jubilation dans les rangs libéraux hier, à Ottawa, et a considérablement tempéré l'ardeur guerrière des conservateurs qui avaient intensifié leurs attaques contre le premier ministre Trudeau au cours des derniers jours.

Le ministre de la Justice et responsable du dossier constitutionnel, M. Jean Chrétien, arborant un visage radieux qui contrastait avec ses traits tendus de fatigue des dernières semaines, a lancé "nous avons gagné" aux journalistes qui l'attendaient à sa sortie de la Chambre des communes. Soulignant que des tribunaux d'appel ne rendaient que très rarement des déci-

sions unanimes, M. Chrétien a ajouté que la décision partagée de trois voix contre deux ne le décevait nullement. "Quand vous allez en cour, vous pouvez gagner ou perdre", a-t-il fait remarquer par la suite.

Quant au critique constitutionnel du Parti conservateur, M. Jake Epp, dont les assauts répétés ont réussi à ébranler la confiance du gouvernement dans le sort qui attend son projet à Londres, il a déclaré que sa formation ne modifiera pas sa politique sur la constitution. Il a exprimé la crainte, par ailleurs, que le jugement sur division du plus haut tribunal manitobain ne sème davantage de confusion dans un dossier déjà complexe, et il a soutenu qu'il ne constitue en rien un feu vert pour le gouvernement Trudeau.

M. Morin a fait valoir la profonde dissension des 5 juges de la Cour face aux trois questions qui leur avaient été posées par le gouvernement de Winnipeg.

M. Morin a expliqué que deux juges avaient reconnu que le plan Trudeau "empiétait" sur les compétences des provinces et qu'aucun juge n'avait soutenu le contraire, les trois autres magistrats s'abstenant. M. Morin a souligné également que

de dévoiler les premières réactions du leader conservateur.

Preuve des doutes juridiques sur la démarche d'Ottawa (Morin)

QUEBEC (PC) — La profonde division des juges manitobains de la Cour d'appel prouve qu'il y a des doutes juridiques quant à la constitutionnalité de la démarche fédérale.

Telle a été la première réaction mardi du ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, dès que fut connu le jugement de la Cour d'appel du Manitoba.

c'est par trois voix contre deux que les juges manitobains ont tranché en faveur d'Ottawa. Selon le ministre, Ottawa a toujours prétendu qu'il n'y avait pas de "doutes juridiques" face à sa démarche. La décision controversée des juges prouve le contraire, estime-t-il.

D'après M. Morin, c'est la Cour suprême qui sera éventuellement appelée à trancher la question. Il a noté que le fédéral avait toujours refusé de porter la cause devant la Cour suprême.

Quant au chef libéral M. Claude Ryan, il a refusé de commenter avant d'avoir pris connaissance du texte intégral du jugement.

Les provinces invitées à s'assujettir de leur plein gré au bilinguisme

OTTAWA (PC) — Au lieu d'imposer, comme certains l'avaient proposé, notamment à l'Ontario, les exigences de l'article 133 de la constitution, le comité parlementaire sur la constitution a convenu hier d'inviter les provinces à s'assujettir de leur plein gré au bilinguisme à la législature et devant les tribunaux.

C'est grâce à une entente entre tous les partis qu'a été adopté sans opposition un amendement conjoint du ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, et du député conservateur David Crombie qui permet aux provinces d'adhérer de leur propre chef au bilinguisme institutionnel, auquel sont déjà liés par la présente constitution le Québec et le Manitoba.

partielle du Sénat, soit l'un des sujets de discussions à être abordé avec les provinces au cours d'une éventuelle reprise des négociations.

L'annonce de la décision du gouvernement a suscité une vive réaction du néodémocrate Svend Robinson, qui a notamment déclaré qu'il s'agissait là "du marchandage le plus cynique" du gouvernement pour assurer l'adoption de son projet de réforme constitutionnelle. Ce que le gouvernement va faire, c'est de consacrer, avec l'appui des conservateurs, le veto perpétuel de cette

Chambre, dont la procédure de nomination de ses membres en fait un "nid à patronage", a dit M. Robinson.

En ce qui concerne la garantie constitutionnelle du bilinguisme à la législature et dans les cours, le ministre Chrétien a expliqué que le gouvernement s'en tenait à sa politique de ne pas forcer les provinces à s'y soumettre.

En ce qui concerne la garantie constitutionnelle du bilinguisme à la législature et dans les cours, le ministre Chrétien a expliqué que le gouvernement s'en tenait à sa politique de ne pas forcer les provinces à s'y soumettre.

Quant au chef libéral M. Claude Ryan, il a refusé de commenter avant d'avoir pris connaissance du texte intégral du jugement.

Quant au chef libéral M. Claude Ryan, il a refusé de commenter avant d'avoir pris connaissance du texte intégral du jugement.

Thatcher: requête traitée avec célérité

LONDRES (PC) — Avec une légère variante, Mme Margaret Thatcher a répété hier que la demande d'Ottawa de rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique doit être traitée avec célérité et en accord avec les précédents et la loi.

Le premier ministre tory a cependant évité de dire carrément, devant les Communes, qu'elle avait donné au gouvernement canadien l'assurance qu'on recourrait à un "whip triple (three-line whip)" pour forcer les dé-

putés ministériels à voter, suivant la ligne du Parti conservateur, en faveur du rapatriement. Normalement, il n'est question de recours à cette discipline de parti renforcée que lorsqu'on se penche sur les sujets parlementaires de la semaine à venir, a expliqué Mme Thatcher.

Mais la dirigeante anglaise a ajouté qu'aucune demande formelle n'avait encore été reçue d'Ottawa et qu'elle s'en tenait à la position "que nous avons toujours prise".

Dion: le fédéral se dirige vers un échec

QUEBEC (PC) — Toute réforme de la constitution doit reposer sur un large consensus de la population, a soutenu mardi le politologue Léon Dion, de l'Université Laval.

M. Dion témoignait devant la commission parlementaire de la constitution qui reprenait à Québec ses travaux à la suite d'un ajournement d'un mois.

Selon M. Dion, le projet de rapatriement unilatéral de la constitution préparé par les libéraux d'Ottawa se dirige vers un échec parce que M.

VENTE INDUSTRIELLE
LORSQUE L'OCCASION SE PRÉSENTE... JETEZ-Y UN COUP D'OEIL! ... ET CONSIDÉREZ CE QUE HILTI PEUT VOUS OFFRIIR!

L'HISTOIRE DE HILTI
Hilti (Canada) Limitée fait partie du groupe international de compagnies Hilti, notre taux de croissance annuel est de 20 à 30%, et notre personnel de vente comprend plus de 100 Représentants qui vendent directement à l'industrie à travers le Canada.

COMPÉTENCES
• Vous avez un minimum d'un an d'expérience dans la vente directe
• Vous communiquez aisément
• Vous pouvez planifier et organiser votre propre travail
• Vous êtes bilingue

OFFRE DE CARRIÈRE
Comme nouveau Représentant des ventes techniques, vous passerez de deux semaines à visiter les chantiers sous la surveillance de votre Directeur local des ventes afin de vous préparer pour un cours de formation intense d'une durée de deux semaines, à notre Centre de formation ultra moderne. Lorsque vous aurez terminé ce cours de formation, vous représenterez Hilti comme Représentant des ventes techniques, votre formation se continuera au travail et vous bénéficierez des conseils et de l'encouragement de votre Directeur local des ventes.

Si vous avez les qualifications précitées et aimeriez explorer notre offre de carrière, vous êtes prié de téléphoner

Si vous ne pouvez pas téléphoner, veuillez envoyer votre curriculum vitae, sous pli confidentiel à

S.V.P. Téléphonnez à frais virés entre 8 h 30 — 19 h
R. D. Raymond
Directeur du personnel
(514) 735-4173

HILTI (Canada) Limitée

7250, route Transcanadienne
Ville Saint-Laurent, Québec
H4T 1A3

N-38114

La page éditoriale

Les Franco-Ontariens: des perdants sûrs

Peu inquiet des réactions des électeurs et inquiété par l'instabilité de son gouvernement que l'opposition se préparait à culbuter dès les premiers moments de la reprise de la session, le premier ministre ontarien Bill Davis a senti que le moment était venu de solliciter auprès de l'électorat cette majorité des sièges dont le Parti conservateur a quand même su se passer depuis 1975. Les sondages laissent croire d'ailleurs que les Ontariens lui feraient cette grâce de lui redonner la majorité dont l'avaient privé les élections de 1975 et 1977.

Il faut déplorer pourtant que l'appui du gouvernement Davis à la réforme constitutionnelle et son opposition au bilinguisme institutionnel aient huilé la "big blue machine". L'Ontario entretient la solitude qu'elle partage avec le Fédéral. Pourtant si l'accolade contre nature entre le conservateur Davis et le libéral Trudeau, si le pied de nez de l'Ontario au bilinguisme institutionnel, ont signifié la montée de la cote de popularité du premier ministre ontarien, ces questions risquent peu de nourrir les débats de la période électorale.

Les Ontariens applaudissent au numéro d'équilibristes qu'offre Ottawa et Toronto sous le chapiteau constitutionnel mais ils n'ont pas à se faire un sang d'encre sur la question constitutionnelle tant qu'Ottawa et

Toronto marchent main dans la main ou à s'inquiéter de la question plus précise du bilinguisme. Comment en serait-il autrement quand tous les chefs de partis semblent convaincus que la population ontarienne, hormis les francophones, est allergique à l'article 133 de la Constitution? Comme si d'ignorer un danger le conjurait, ni M. Davis, ni le chef libéral Stuart Smith, ni le leader néo-démocrate Michael Cassidy ne tiendront particulièrement à discuter par exemple des mérites du bilinguisme institutionnel. Les Franco-Ontariens tenteront bien de faire porter le débat sur le sujet de l'inégalité linguistique, mais sans trop de succès, pouvons-nous penser. C'est pourtant l'Ontario qui compte le plus grand nombre de francophones hors Québec (quelque 600,000).

Demandons-nous ce qui arriverait d'un parti politique québécois qui refuserait de discuter d'inégalités linguistiques. Mais les opposants à l'article 133 n'aiment pas que soient établies ces comparaisons entre le sort des minorités du Québec et de l'Ontario qui les confrontent avec leur mauvaise foi.

Les Franco-Ontariens devront encore boire le bilinguisme au compte-gouttes. Ils sont les perdants sûrs de cette prochaine élection en Ontario.

Jacques Lafontaine

SONDAGE GALLUP

Les Canadiens opposés à la retraite obligatoire

La plupart des Canadiens ne pensent pas qu'on doive forcer à la retraite les personnes en santé âgées de 65 ans. En fait, 62% des Canadiens contre 34% contestent la retraite obligatoire. En 1967, seulement 49% s'y opposaient forcée.

Les Québécois sont ceux des Canadiens qui montrent le moins d'opposition à cette politique qui incite les employeurs à pousser les travailleurs de 65 ans à la retraite quel que soit leur état de santé.

La question posée par Gal-

lup était la suivante:

"Certaines compagnies mettent à la retraite tous les membres de leur personnel qui ont atteint l'âge de 65 ans qu'importe leur état de santé. Approuvez-vous cette politique?"

		Oui	Non	Ne savent pas
Canada	1980	34%	62%	4%
	1967	49%	47%	4%
Maritimes	1980	37%	60%	3%
	1967			
Québec	1980	45%	51%	3%
	1967	59%	38%	3%
Ontario	1980	32%	62%	6%
	1967	41%	53%	6%
Ouest	1980	23%	74%	4%
	1967	48%	49%	3%

OPINION DES AUTRES

Un mauvais film policier

La Sûreté du Québec saisissait le mercredi 21 janvier des bobines de films et des bandes sonores prises par une équipe de tournage de Radio-Québec, sur la scène d'une manifestation violente, à Fitzpatrick, près de La Tuque. Aux dires mêmes des policiers, il s'agissait pour eux de coller des éléments de preuves en vue d'identifier les coupables d'actes de vandalisme perpétrés à l'occasion de cette manifestation, reliée au conflit entre la CIP et le Syndicat des travailleurs de la forêt.

Les protestations n'ont pas tardé. Radio-Québec, le Conseil de presse du Québec, la Fédération nationale des communications, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec ont tour à tour dénoncé ce geste comme une grave atteinte au droit du public à l'information et au droit des journalistes à la confidentialité de leurs sources d'informations.

Le gouvernement s'est montré assez embarrassé par cette affaire, mais il n'a pas dénoncé le geste de sa police.

Il semble que cette démarche policière soit légale et qu'elle avait été autorisée par qui de droit. Puisque c'était légal, et qu'on a remis les documents, certains pourraient conclure

qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat. D'autant plus que les preuves d'actes de violence au cours de manifestations sont très difficiles à établir, et que si l'on interdit à la police ces méthodes de perquisitions, on a bien des chances que les coupables restent impunis. Faut-il empêcher la police de lutter efficacement contre la violence, les agressions sur autrui, et les bris de propriété?

Quelqu'importante que paraisse l'efficacité du travail policier, il y a des choses qui ne peuvent lui être sacrifiées, même si la loi actuelle le permet. Et dans ce dernier cas, c'est la loi qui doit être changée. La règle générale devrait être qu'aucun journaliste ne devrait être forcé de mettre son matériel d'informations (notes, documents, photos, films et bandes sonores) au service de la police et de la Justice, sauf peut-être en quelques exceptions que la loi devrait définir (par ex. sauver une vie, éviter la condamnation d'un innocent). Il ne devrait pas être davantage permis à la police de forcer ce témoignage par une saisie.

La raison est que les maux qui s'ensuivent sont encore plus grands. Le journaliste est un informateur du public, et non un informateur de la police, que

ce soit de gré ou de force. A partir du moment où ses notes et ses instruments de travail peuvent être réquisitionnés, il devient personnel non grata auprès des gens et au sein des événements qu'il est appelé à couvrir.

Il y a des situations où des gens sont déjà réticents à voir des journalistes présents. A plus forte raison, certains seront-ils réticents quand ils penseront, à tort ou à raison, que les journalistes ne sont ni plus ni moins que des auxiliaires de la police. Et alors, qui en souffrira sinon le public, de moins en moins informé, parce que les journalistes seront de moins en moins présents et capables d'obtenir l'information.

Si la police croit utile d'avoir des documents visuels pour élaborer ses preuves, elle n'est pas à court de photographes, travaillant bien plus incognito que des journalistes. Qu'elle s'en serve, et qu'elle laisse les journalistes faire leur travail en fonction du public à informer et non des indésirables à coffrer.

Cet épisode des relations policières et journalistiques n'étant pas le premier, il en ressort une fois de plus la nécessité de modifier les lois en conséquence.

Claude Bruneau
Le Nouvelliste

De Havilland Aircraft en Ontario

Pelletier n'a aucun commentaire à faire

SHERBROOKE (LD) — Etant donné que les membres de la...
ont répondu...



La "retombée" dans l'silence



OPINION DES LECTEURS

Le sondage sur l'éducation sexuelle: historique et perspectives

Mercredi soir, le 28 janvier dernier, la commission scolaire de Sherbrooke recevait en même temps que le comité de parents le rapport présentant les résultats de la consultation sur l'éducation sexuelle dans les écoles élémentaires de la région.

La partie de cette démarche (dépôt du rapport et consultation antécédente) se situe dans un contexte fort particulier, qu'il importe, je pense, de rappeler. Elle a débuté après un débat long et vif, tenu lors de la réunion du Conseil des commissaires, le 6 mai 1980. Cette discussion faisait suite à une recommandation du comité de parents qui demandait, entre autre, auprès de nombreux "considérents" et plusieurs conditions à respecter, qui demandait, et je cite: "que le programme d'éducation sexuelle soit mis en application au niveau des maternelles, première et sixième à compter de septembre 1980 et que, pour les deuxième et troisième, quatrième et cinquième années cela se fasse en septembre 1980."

Parce que les deux pages de texte qu'on nous demandait d'approuver, séance tenante, en bloc, contenaient

une conception de la sexualité et de la vie que tous n'auraient pu accepter sans restrictions majeures, comme le démontre clairement le résultat du sondage, et face aux implications fort lourdes de conséquences pour les enfants de nos écoles d'abord et pour les parents de ces enfants ensuite, de même que pour la société concrète dans laquelle nous vivons, j'ai tenu avec acharnement, peut-être appuyé en cela par la grande majorité des commissaires, j'ai tenu à ce que tous les parents ayant des enfants dans les écoles de la commission scolaire soient consultés.

Pour garantir que les choses se passent tel que désiré, et ne deviennent pas un vaporeux consensus verbal appâté au goût de chacun de ceux qui en parlent, j'ai fait la proposition suivante qui est devenue la résolution CC 80-1607: "... il est majoritairement résolu que les recommandations formulées au Conseil par le Comité de parents en date du 6 mai 1980, relativement au programme d'éducation sexuelle de la C.S.C.S., soient déposées pour étude et analyse et qu'une consultation générale des parents soit réalisée sur cette ques-

tion via les comités d'école de la Commission en vue de faire rapport au Conseil, au plus tard, au mois de février 1981."

Seulement trois commissaires ont voté contre cette proposition... vote que je n'ai jamais compris.

A mon avis, une fois de plus, cette proposition avait pour souci fondamental de permettre à tous, en autant que faire se peut, de s'exprimer: parents, corps intermédiaires, groupements, etc... Pouvions-nous, sans présomption, refuser d'aller chercher une telle information en cette matière si délicate?

Si nous avions accepté, immédiatement, le 6 mai 1980, et sans autre consultation, la proposition déposée, nous n'aurions pas eu une connaissance aussi claire de la pensée des gens sur l'éducation sexuelle. A ce moment-là, nous ne nous serions fiés qu'aux impressions ou perceptions d'un petit groupe d'au plus une centaine de personnes, tous représentants de parents, ou presque, sous une forme ou sous une autre: commissaires élus par des parents, représentants de comités d'école élus par des parents, groupements de parents issus de parents etc...

Dans ces circonstances, que la population se serait sentie lésée, à juste titre, dans ses droits d'être consultée, sur pareil sujet, il faut en convenir.

C'est ce genre de frustration et de "court-circuitage" que ma proposition a voulu faire éviter. D'ailleurs, malgré cette précaution, et même sans connaître les résultats de la consultation, que ces résultats aient été favorables ou non à leur orientation, certains criaient déjà à la trahison, au lavage de cerveau, au questionnaire biaisé... ou à d'autres choses du genre. Serait-il, par ailleurs, prétextueux de s'imaginer, que ces gens ne connaissent pas davantage les diverses méthodes statistiques scientifiques qui seraient utilisées pour vérifier la validité des réponses obtenues?

De plus, le 9 juillet 1980, pour que tout se déroule dans les meilleures conditions possibles et pour répondre aux demandes du Comité de parents, j'ai fait la double proposition qui suit:

"CC 80-1666... Que la C.S.C.S. demande que le Comité de parents fasse lui-même sa propre consultation auprès des comités d'école comme le prévoit la loi sur l'Instruction publique et fasse rapport au Conseil, au plus tard au mois de février 1980."

"CC 80-1667... Que le Comité de parents et la Commission scolaire catholique de Sherbrooke coordonnent leur action consultative au sujet de l'éducation sexuelle."

C'est ce qui fut fait, dans l'essentiel, par chacune des parties selon les modalités de leur choix. Près de 7987 répondants ont fait connaître leurs opinions. Et, si l'on tient compte des cas où le père et la mère, (c'est-à-dire le couple responsable de l'enfant), ont déclaré avoir participé aux réponses, nous pourrions dire que nous avons recueilli les opinions de 14811 personnes. Pour moi, c'est plus qu'un succès, c'est un record! Un record de participation des parents! A la

dernière réunion du Conseil des commissaires, lorsqu'un leur demandait: "Qui représente les parents?" La réponse est simple. Ce sont les 7987 répondants ayant 11,492 enfants dans les écoles élémentaires. Est-ce assez représentatif? Peut-on prétendre que la majorité de ces parents n'ont rien compris au questionnaire? Leur expérience de la vie, (...86% environ d'entre eux ont 30 ans et plus!) leur degré de scolarité, (86% environ ont atteint soit le niveau secondaire, soit le niveau collégial, soit le niveau universitaire) nous assurent qu'ils savent très bien lire et avec compréhension.

Merci à tous ces parents qui ont bien voulu parler pour leurs propres enfants. C'est cette participation de chacun qui nous fournit une image aussi claire de leurs intentions. Merci à toutes les associations qui ont bien voulu nous éclairer de leur opinion mûrement réfléchie. Elles ont aussi apporté des renseignements précieux sur la pensée du milieu ou nous vivons. Citations aux honnêtes articles de cette consultation! Dois-je dire, que, comme commissaire, je me réjouis du climat de collaboration qui, en cette affaire, s'est instauré entre le Comité de parents et la C.S.C.S.?

Enfin, pour sa part, le processus de prise de décisions, qui consiste à recueillir toute l'information disponible et pertinente, est enclenché. Aussi, en terminant, je veux assurer les mêmes parents qui ont bien voulu participer à cette démarche, que je mettrai, au meilleur de ma connaissance, de mes capacités, tenant compte des circonstances et selon les moyens de la Commission scolaire, la même détermination, pas nécessairement tapageuse ou impetive, à donner suite à leurs volontés, à tenir compte de leurs inquiétudes légitimes à l'égard de l'élaboration des programmes, de leurs orientations, de leur application, et selon les âges où la majorité le souhaite grandement.

Gérard Prince
Commissaire

L'éducation sexuelle et le développement de l'enfant

Je ne peux m'empêcher de réagir face aux différentes interventions quelque peu rétrogrades concernant la sexualité dans nos écoles. Rétrogrades, parce qu'en refusant cette éducation, on continue de regarder la sexualité comme sujet-tabou.

Bien sûr, on parle d'éducation au sein de la famille. Mais, je doute fortement que ce soit chose possible pour la majorité des parents. Bien peu, je crois, prennent le temps de s'arrêter à la dimension sexuelle avec leur(s) enfant(s); soit par manque de temps ou simplement parce qu'ils sont inconfortables avec la dimension sexuelle. (Et, ce n'est pas surprenant étant donné l'éducation que la plupart d'entre nous avons reçue.)

Il me semble que le besoin se fait sentir de plus en plus. On a qu'à observer les enfants et les adolescents entre eux, leurs diverses réactions et commentaires. Comme toute personne qui ignore, ils ridiculisent tout ce qui a trait à la sexualité.

On ne peut nier que nous sommes tous et toutes des êtres sexués, sexués dès la naissance et que la sexualité fait partie de notre vie, à tous et à toutes. Elle est présente à plusieurs niveaux: physique, bien sûr, mais aussi psychologique, par la communication que peuvent avoir un homme et une femme, le respect de l'autre... (et ça, ça s'apprend étant enfant).

Si nos enfants peuvent apprendre à se respecter les uns les autres en tant qu'être sexués et sexuées, peut-être pourront-ils prendre position et réagir contre ces formes d'exploitation de la sexualité que sont la pornographie et le viol. Tant que socialement, on refuse d'éduquer nos enfants sexuellement, on entretient et on fait vivre ces formes d'exploitation qui conduisent souvent à la violence. Et, tant que nous continuerons "de défendre nos chers petits contre tous ces fléaux d'impureté" et que "nous obéirons à la parole du Pape "nous entretiendrons des fléaux d'ignorance face à nous-mêmes."

Et dire que l'école a la prétention de vouloir contribuer au développement intégral et complet de l'enfant.

Sylvie Bovet

Le salaire minimum et cette fameuse égalisation des chances

M. René Lévesque
Premier ministre
du Québec

des chances" dont vous aviez parlé quelques secondes à peine auparavant n'était encore une fois qu'un beau principe... dont vous avez vidé le contenu.

Premièrement, cette "magnifique" hausse de \$0.20 (!) effective en avril prochain ne représente qu'une amélioration de 5.5% par rapport à l'an dernier (dernière hausse avril 1980) alors que le coût de la vie a monté de plus du double au cours de la même période et ce, aussi bien pour ceux et celles qui travaillent au salaire minimum que le reste de la population. Est-ce là l'égalisation des chances? Ou est-ce que les pressions de vos amis propriétaires des P.M.E. ont été plus fortes encore une fois que les besoins de la population?

Deuxièmement, mon amertume s'est transformée en colère alors qu'on nous avisait que l'écart de salaire minimum pour les mineurs serait maintenu. Non seulement les jeunes se retrouvent avec les em-

ploiés de second ordre, les plus abrutissants, où l'exploitation est la plus pénible. Mais encore, votre gouvernement perpétue une discrimination tout à fait injustifiable à l'égard des jeunes travailleurs (euses). Quelle "égalité des chances"!

Vous avez vraiment du culot: vous avez transformé votre promesse de 76 d'indexer le salaire minimum en mini-miettes et en maintenant une discrimination inacceptable envers les jeunes et vous appelez cela en plus "égaliser les chances"!

Il ne me reste qu'à inviter les travailleurs et travailleuses au salaire minimum et en particulier les jeunes, à faire entendre leur voix de multiples façons pour forcer votre gouvernement à légiférer un peu plus en leur faveur que celle des P.M.E.

Gilles Tremblay
Travailleurs
communautaire CLSC
Dossier jeunes chômeurs
et jeunes travailleurs

Fier de Mme Skoropad, fier des militants péquistes

M. Michael Towsey

jamais été écrit dans La Tribune que l'organisation libérale avait fait des approches à Denise Skoropad. Ce sont des militants, de simples militants, qui, à titre personnel, ont fait des approches. Serait-il que dans votre parti, c'est l'organisation (ou le chef) qui fait les approches et non les militants? Je pense ici à M. Ryan qui a imposé son candidat à plusieurs associations de comté contre leur gré.

Dans votre lettre ouverte, vous faites mention du critère popularité auprès des militants et de la population. Que cela vous plaise ou non, Mme Skoropad est une personne qui jouit d'un très haut niveau de popularité et de l'estime de la population de la région d'Asbestos. On n'a qu'à songer aux nombreux pos-

tes que Mme Skoropad a occupés et pour lesquels elle a été élue démocratiquement.

C'est malheureux à dire, mais M. Towsey je dois vous avouer que vous faites preuve d'une ignorance formellement teintée par un esprit trop partisan. M. Towsey, lorsque vous mentionnez le critère popularité auprès des membres, vous oubliez sûrement l'imposition de Camille Samson par M. Ryan contre la volonté des militants de l'association libérale de ce comté.

Pour terminer, je dois vous dire que je suis très fier de nos militants qui ont convaincu Mme Skoropad de joindre les rangs du Parti Québécois.

Yvon Fortier
Président de l'exécutif
du Parti Québécois
du comté de Richmond

En tant que président de l'exécutif du Parti québécois du comté de Richmond, je me vois dans l'obligation de répondre au président ex-officio de l'Association libérale du comté de Richmond, M. Towsey, qui se référant à un article publié dans La Tribune du 14 janvier, fait preuve d'un esprit d'invention très développé et extrapole à outrance à partir du simple bout de phrase que voici: "... qu'elle a déjà reçu une invitation semblable des libéraux."

Comme vous pouvez le constater et contrairement à ce que vous insinuez dans votre lettre ouverte du 22 janvier, M. Towsey, il n'a

DOCUMENT

Le droit de grève dans la fonction publique

MONTREAL (PC) — La Commission parlementaire qui doit analyser le droit de grève dans la fonction publique et parapublique, n'a pas encore eu lieu que, déjà, les principaux intervenants syndicaux ont promis de s'opposer farouchement à toute tentative d'altérer un droit qu'ils considèrent "inaliénable".

Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy, a même promis de rejoindre le Front commun des syndicats d'employés de l'Etat, qu'il avait quitté en 1972, si jamais le gouvernement tente de modifier de quelque façon que ce soit le rapport de force qui existe au Québec, depuis 1964.

"Comme le sujet du droit de grève, a-t-il déclaré à La Presse Canadienne, touche tout le monde de façon égale, il est plus facile de nous regrouper. A ce chapitre on est définitivement ouvert à toute collaboration."

Toutefois, même s'il admet que le droit de grève dans la fonction publique et parapublique est un excellent sujet de discours durant une campagne électorale, M. Harguindeguy ne veut pas croire qu'un parti politique, une fois élu, risquera de modifier les rapports de force de façon substantielle. "On peut en parler durant une campagne, pour aller chercher des votes", a-t-il confié, "mais c'est moins sûr qu'une fois au pouvoir le gouvernement tenterait de poser des gestes qui limiteraient ce droit de grève."

A la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), un porte-parole, M. Guy Bourdages, a rappelé "que le droit de grève, tel qu'il existe depuis 1964, est inaliénable".

"Dès septembre, a-t-il dit, le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, a lancé un appel pressant à tous les syndicats sans exception pour que soit mis en place un mécanisme de défense contre les tentations du pouvoir d'altérer ce droit de grève."

Quant aux services essentiels, M. Bourdages estime que les syndicats, "conscients eux aussi des limites que leur imposent le bien et la santé publique, sont très capables de les établir".

LES MODIFICATIONS DU DROIT

Parmi les organismes ou associations qui ont l'intention de discuter sérieusement de certains aspects de ce droit de grève dans la fonction publique et parapublique, il y a d'abord l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ).

Un porte-parole de l'AHQ, M. Michel Cléroux, a admis toutefois qu'il ne s'agissait pas pour les administrateurs des hôpitaux de partir en guerre contre les syndicats de la fonction publique.

"A compter du 18 février, nous entreprendrons une consultation dans toute la province", a-t-il dit. "Nous essaierons de dégager un consensus avant de nous présenter devant la commission parlementaire qui doit discuter du sujet à Québec."

Déjà, l'AHQ a une idée des solutions qui seraient envisagées par ses membres. "On pense, par exemple, a souligné M. Cléroux, que les administrateurs pourraient recommander que le droit de grève soit retiré dans les établissements hospitaliers pour les malades chroniques."

L'AHQ estime par contre que l'arbitrage obligatoire, même si c'est une solution envisagée dans le milieu, ne règlera rien. "On pourrait très bien se retrouver, a souligné M. Cléroux, devant une grève générale plus importante plutôt que devant des petites grèves parsemées dans la province."

Quant à l'établissement des règles régissant la nature et la qualité des services essentiels, en période de conflit, entre les syndicats et les administrateurs des hôpitaux, "c'est une tâche très ardue, même en admettant que les rapports entre les syndicats et la direction des hôpitaux sont à leur mieux", a confié M. Cléroux.

LES MEDECINS

Pour la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), un syndicat professionnel regroupant 5.200 membres, la grève demeure un droit fondamental. "Pour nous, a affirmé le Dr Georges Boileau, directeur des communications de l'organisme, les droits de se regrouper, de négocier, de signer des ententes et de se dissocier, sont intouchables."

A la FMOQ, toutefois, on estime qu'il doit toujours y avoir une proportion raisonnable entre l'attaque et "le droit de riposte".

Le Dr Boileau, par contre, n'a pas l'impression que les médecins omnipraticiens se présenteront en commission parlementaire pour procéder à cette analyse du droit de grève dans les hôpitaux. "A moins qu'on nous y invite", a-t-il confié.

"La FMOQ, selon lui, ne prendra position que sur des textes de loi déposés à l'Assemblée nationale et non pas sur des intentions exprimées dans des programmes électoraux."

LE COMITE PROVINCIAL DES MALADES

De son côté, M. Claude Brunet, président-fondateur du Comité provincial des malades, qui a passé les 15 dernières années à l'hôpital Saint-Charles Borromée pour malades chroniques de Montréal, estime que le droit de grève dans les établissements de santé doit être retiré.

"Ce que nous souhaitons au Comité provincial des malades et à la Coalition pour le droit des malades c'est d'être en mesure de démontrer les conséquences d'une grève dans les hôpitaux et trouver des solutions de rechange aux problèmes occasionnés par un débrayage dans les établissements de santé."

Pour M. Brunet, seule une véritable volonté de négocier des deux parties et un plus grand respect des lois viendront à bout de ce problème.

Pour l'instant, le Comité provincial des malades amasse des preuves parmi les pensionnaires de tous les hôpitaux du Québec. "Ensuite, j'irai moi-même déposer un mémoire à la commission parlementaire à Québec", a confié M. Brunet.

Les malades sont probablement ceux qui croient le plus que les grèves demeureront inévitables, quelles que soient les modifications au Code du travail et aux lois. "On sait bien qu'il y aura encore des grèves", a ajouté M. Brunet, mais s'il y a une loi qui les interdit, on aura au moins un recours devant les tribunaux. "Jusqu'à maintenant, M. Brunet a déjà déposé une demande de recours collectif devant les tribunaux pour une somme de \$11.6 millions contre la Fédération des affaires sociales, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et son président M. Norbert Rodrigue, pour les dommages et inconvénients subis au cours des derniers affrontements syndicaux-patronaux dans les hôpitaux.

Mardi de la semaine dernière, d'ailleurs, la Cour suprême du Canada déclarait recevable une demande de recours collectif déposée par M. René Lapointe, un autre patient du Comité provincial des malades.

LE PRINCIPE DU DROIT ACQUIS

Devant une commission parlementaire à l'Assemblée nationale, la Fédération des Affaires sociales, affiliée à la CSN — environ 80.000 syndiqués et 450 syndicats — défendra avec l'énergie du désespoir ce droit de grève qu'elle juge intouchable.

"Notre position est déjà très claire", a souligné un porte-parole de la FAS, M. Serge Gagnon. "Le recours à la grève est un droit acquis".

D'ici là, aidée par les dirigeants de la centrale syndicale et le Conseil central de Montréal, la FAS tentera de prouver aux citoyens, et aux utilisateurs des services de santé au Québec, que le droit de grève dans les secteurs publics a contribué à l'amélioration du bien-être et des conditions de vie des citoyens.

Pour le président du Conseil central de Montréal (CSN), M. Gérard Larose, "les luttes menées par les syndicats, et même les grèves, produisent des effets en terme de gains sociaux qui profitent à l'ensemble de la population".

"Les grandes luttes syndicales pour l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ont amené des changements profonds dans les mentalités et la réalité", a-t-il déclaré.

M. Larose a souligné que des programmes sociaux importants, "comme l'assurance-santé", sont venus à la suite de revendications et de luttes du mouvement syndical. "Toute une série de droits, a-t-il dit, qui profitent à l'ensemble de la population, ont été affirmés et conquis grâce à des luttes syndicales qui ont souvent nécessité le recours à la grève."

Quant à savoir si l'image des syndicats n'est pas déjà trop ternie dans le public pour qu'ils soient en mesure de retourner l'opinion des citoyens et des hommes politiques sur ce droit de grève dans la fonction publique et parapublique, M. Larose a admis qu'il était peut-être un peu tard. "On a une pente raide à remonter, a-t-il conclu, mais on peut y arriver."

Pierre April



SEANI PLUS

Bananes Chiquita ou Dôle Spécial la livre .33

Jus d'orange Minute Maid Surgelé Bte 12.5 oz .89

Coca-Cola Bouteille 750 ml Plus dépôt 6/279

Café moulu Maxwell House Sac 1 lb 279

Du monde bien serviable, ça profite

Café instantané Maxwell House Pot 10 oz 4.99

Détersif liquide Mir Pqt 2 x 750 ml 1.39

Soupe Lipton Poulet et nouilles et Nouilles en rondelles Bte de 2 sachets .59

Jeune dinde Catégorie Utilité Surgelée 6 à 12 lb Spécial la livre .98

Lames super inoxydables Gillette (1865) Pqt de 10 lames 1.99

Gâteaux Vachon Caramel - Bte 12 Feuilletées à la gelée Bte de 6 1.49

Croustilles Yum Yum Régulières et B.B.Q. Sac 450 g 1.69

Pizza croustillante McCain Grandeur 9" Surgelée Bte 13 oz 1.69

Prix en vigueur du 4 au 7 février 1981

Jus d'orange FBI Pur et sucré	Pot 64 oz	1.57
Fèves au lard Clark Avec sauce aux tomates	Bte 19 oz	.79
Nourriture Heinz Pour bébés Assorties	Pot 4.5 oz	.31
Nourriture Heinz Pour Juniors Assorties	Pot 7.5 oz	.42
Céréales Pablum Mixte, avoine, de riz, sobee	Bte 227 g	.99
Beurre Tulipe	Pqt 1 lb	1.75
Détergent lotion rose Grad	Bouteille 1.5 litre	1.89
Gruau Quaker Cult-1 minute et rapide	Bte 1.25 et 1.35 kg	1.47
Protection légère Carefree	Bte de 30	1.79
Protection légère Carefree Rég. ou désodorisant	Bte de 30	1.79
Ampoules électriques A / PM Best Buy G.E.	Pqt 2 x 40, 2 x 60, 2 x 100	1.19

viandes

SEANI tendre Fesse de porc Un bout ou l'autre Spécial la livre .98

Jambon fumé dans l'épaulé Spécial la livre	.98	Saucisse fumée Highland de Coorsh Pqt 1 lb Spécial	1.28	Cretons frais Roy Cont. 10 onces Spécial	1.68
Lard salé Gras et épais Spécial la livre	1.28	Salade de chou Coorsh 500 grammes Spécial	.99	Simili pain de poulet Roy Tranche En vrac Spécial la livre	1.48
Boeuf fumé Coorsh (Smoked meat) Portion 50 grammes Spécial	4 / 2.28	Saucisse porc et boeuf Roy En vrac Spécial la livre	1.48	Eperlans surgelés Prêt à cuire Sac 1 lb Spécial	.98

grad le choix du Connaisseur

Cornichons à l'aneth-dill Pot 24 oz .89	Pâtes alimentaires Macaroni coupé et spaghetti Sac 1 kg 1.09	Huile végétale Bouteille 1 litre 1.89
Essuie-tout Blanc Pqt de 2 rouleaux 1.37	Nourriture pour chiens Boeuf et poulet Bte 15 oz 2 / .49	Sacs à poubelle Pour la cuisine Pqt de 10 sacs .49

fruits et légumes

SEANI frais Navets Produit du Québec Spécial la livre .13

Pommes rouges Spartan Importées de B.C. Chaque .15

Echalotes Produit des U.S.A. Paquet .23

une force d'ici

Marché Deauville 220 rue Parc Deauville, Qué. Tél.: (819) 864-4188	Marché G. Labrie 981 King ouest, Sherbrooke Tél.: (819) 562-2683	Marché F. Boivin 67 Principale Nord, Windsor Tél.: (819) 845-2666	Marché Roger Lemay 228, rue St-Paul Coaticook Tél.: (819) 849-2769
---	---	--	---

LES SUPER AUBAINES



AUBAINES

COCA-COLA
Caisse
familiale
6x750 ml

Prix rég.
3.89

247
plus dépôt

Prix rég.
2.59

197

Epargnez
62*

**FROMAGE
CHEDDAR BLANC**
DOUX
"Coaticook", 425 gr

Epargnez
142

OEUFS "A"
moyens

Prix rég.
1.17

97¢

Epargnez
20*

AUBAINES

BAS PRIX

**MARGARINE
MOLLE**
CREMEX
400 gr

Prix rég.
83*

57¢

Prix rég.
1.44

117

Epargnez
27*

**CORN FLAKES
KELLOGG'S**
675 gr

Epargnez
26*

**BISCUITS
McCORMICK
SNAP**
Gingembre, gruau, chocolat
700 gr

Prix rég.
1.59

117

Epargnez
42*

BAS PRIX

ECONOMIES

**POULETS
SURGELES**
Cat Utilité, 3 à 6 lb

lb

87¢

kg 192

357
ch.

**SAUCISSES
FUMÉES**
Taillefer
Pqt de 3 lb

Pqt de 3 lb

**SAUMON DU
PACIFIQUE**
SURGELE, moitié ou complet.
Env. 3 à 5 lb

lb

187

kg 417

ECONOMIES

EPARGNES

CELERI
importé des E.U.
Grosneur 24

57¢
ch.

lb

17¢

kg 37

**NAVETS
DU QUEBEC**

**PAMPLEMOUSSES
BLANCS**
Imp. des E.U.
Grosneur 48

4/77

EPARGNES

Prix en vigueur jusqu'à 7 février 1981 inclus.

ALIMENTATION

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



Aux Vraies Aubaines

**470, WELLINGTON SUD
SHERBROOKE**

Les francophones ontariens veulent jouir des mêmes droits que les anglophones du Québec

QUEBEC (PC) — Les francophones de l'Ontario réclament les mêmes droits et services dont bénéficie la minorité anglaise du Québec. Telle est la position de l'Association canadienne-française de l'Ontario dont le président, M. Yves Saint-Denis, a témoigné mardi devant la commission parlementaire de la constitution à Québec.

Selon M. Saint-Denis, dont l'Association représente les 600.000 francophones de l'Ontario, l'actuel projet fédéral "perpétue la situation de deux poids deux mesures entre Franco-Ontariens et Anglo-Québécois". En vertu du projet Trudeau-Chrétien, le Québec sera obligé d'être bilingue tandis que l'Ontario sera dispensé de l'application du bilinguisme.

"A mon avis, il est inacceptable qu'en 1981, les lois de l'Ontario ne permettent même pas à un résident d'Ottawa d'enregistrer son testament s'il est rédigé en français", a dit M. Saint-Denis.

Ce que les Franco-Ontariens réclament, c'est le droit de gérer eux-mêmes leurs écoles. "Sinon, le droit à l'instruction sans le droit à la gestion

des institutions scolaires risque fort d'être illusoire", a dit le président de l'Association.

M. Saint-Denis a rappelé les principales batailles menées par la minorité française de l'Ontario pour obtenir le droit de gérer ses écoles.

Il a rappelé le cas de Sturgeon Falls en 1971, de Cornwall en 1973, de Elliott Lake en 1974, et les cas plus récents de Penetanguishene et de Ottawa-Carleton.

Création d'une nouvelle société de la Couronne

OTTAWA (PC) — Le cabinet fédéral a autorisé la création d'une nouvelle société de la Couronne qui aura pour mandat de procéder à la vente d'une importante portion des terres périphériques de l'aéroport de Mirabel après avoir consulté la population et les organismes locaux.

La formule retenue par le gouvernement fédéral pour vendre ou louer à long terme des dizaines de milliers d'acres de ter-

rains expropriés en 1969 lors de la construction de l'aéroport international de Mirabel vise deux objectifs fondamentaux selon le ministre Cosgrove. Premièrement, apporter une solution finale "à un problème difficile qui traîne depuis plusieurs années maintenant" et, en second lieu, permettre un apport de la population et des organismes de la région sur la meilleure façon de déterminer l'étendue des terres à revendre.

Pétition d'appui aux 2,500 travailleurs forestiers en grève

MONTREAL (PC) — Le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Norbert Rodrigue, a donné hier le coup d'envoi d'une pétition d'appui aux 2.500 travailleurs forestiers de La Tuque, Baie-Comeau et Sept-Îles, en grève depuis le début de l'été dernier.

Lors d'une conférence de presse à Montréal, M. Rodrigue a soutenu que ces travailleurs font face à des compagnies qui refusent systématiquement de négocier.

La pétition de la CSN réclame la disparition du travail à forfait, le reboisement par les compagnies, ainsi que le réinvestissement au Québec des profits réalisés par les multinationales du papier.

CONCOURS "MA PHOTO" GAGNANTS

de la transformation d'une photo de M. Jimmy Carter. Publiée samedi le 24 janvier 1981.



Jimmy Carter, c'est le Soleil des otages.

Envol de: Mme Yvonne Grégoire, C.P. 802, Richmond. **\$10⁰⁰**



Jimmy Carter, c'est le Bossy de l'Iran, il a compté 52 buts.

Envoide: Monique Bissonnette, C.P. 146, Compton. **\$5⁰⁰**



Jimmy Carter, c'est L'Ayatollah Khojimmy

Envol de: Francine Garceau, R.R. #2, Windsor. **85⁰⁰**

FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

GROUPE P.C.M.M. LTEE (EN FAILLITE)

(LES PNEUS METIVIER LTEE ET LES PNEUS MARQUIS INC)

PAR ORDRE DE ANDRE GIROUX, C.A., AGENT DE LA BANQUE A CHARTE CANADIEN ET CANADA PERMANENT TRUST.

NOUS AVONS RECU INSTRUCTION DE LIQUIDER ENVIRON \$2.200.000,00 DE PNEUS, D'ACCESSOIRES POUR LES PNEUS ET MARCHANDISE RELIEE AU DOMAINE DU PNEU. INCLUANT PNEUS NEUFS ET RECHAPES. CES PNEUS SONT GROUPEES DANS LA REGION DE SHERBROOKE, AUTANT QU'A VICTORIAVILLE, PORT CARTIER, MONTMAGNY, THETFORD MINES ET MURDOCHVILLE.

CES PNEUS INTERESSERONT PRINCIPALEMENT LES PROPRIETAIRES DE GROUPEES DE VEHICULES, TAXIS, CAMIONNEURS, CONCESSIONNAIRES DE PNEUS ET AUSSI LE PUBLIC EN GENERAL. LE CHOIX PEUT ETRE LIMITE DANS QUELQUES DIMENSIONS.

Une grande quantité de marchandise vient d'arriver de Montmagny et Victoriaville.

PNEUS



RECHAPES

AUTOMOBILES	CAMIONS LEGERS	CAMIONS LOURDS	"TOUT TERRAIN" ET FERME
560 x 15, 678 x 15, H78 x 15, F78 x 15, H78 x 14, G78 x 14, F78 x 14, 600 x 13, C78 x 13.	800 x 16.5 MS 4 C.C., 875 x 16.5 MS 4 C.C., 950 x 16.5 MS 4 C.C., 750 x 16, 700 x 16, 650 x 16.	Choix de semelles disponibles dans le radial, Michelin et semelles conventionnelles. 1000 x 20, 1000 x 22.5, 1100 x 22.5, 900 x 20, 1615 x 22.5, 12 x 22.5.	VASTE CHOIX INFORMATION CONCERNANT LES PRIX PAS DISPONIBLE AU MOMENT D'IMPRIMER.
\$11⁹⁹ CH.	A PARTIR \$38⁹⁹ CH. DE	A PARTIR \$98⁹⁹ CH. DE	

NEUFS

AUTOMOBILES	CAMIONS LEGERS	CAMIONS LOURDS	"TOUT TERRAIN" ET FERME
MICHELIN XMS RADIAL 135 x 13 \$28.00 UNIROYAL MS 145 x 13 38.00 FISK WINTER TRACK 678 x 14 28.35 FISK WINTER TRACK 145 x 14 30.15 MICHELIN ZX 145 x 14 25.69 MICHELIN ZX 155 x 14 29.50 GOODYEAR RALLYE GT 60 x 15 60.00 ETC., ETC.	GOODYEAR SHM 8 PLY 750 x 16 \$66.26 BRIDGESTONE 750 x R16 86.00 GOODYEAR 875 x 16.5 68.42 BRIDGESTONE G50 x 16.5R 108.95 ETC., ETC.	GOODYEAR SHM 12 PLY 1000 x 20 \$166.24 FIRESTONE TRANSPORT H25 x 20 10 PLY \$83.35 UNIROYAL FLEETMASTER 900 x 20 10 PLY 132.39 UNISTEEL TD16 1000 x R20 234.92 FIRESTONE DUPLEX 16.5 x 22.5 379 ⁹⁹ ETC., ETC.	VASTE CHOIX INFORMATION CONCERNANT LES PRIX PAS DISPONIBLE AU MOMENT D'IMPRIMER.

356, WELLINGTON SUD,

SHERBROOKE, QUE. Tél: 1-819-562-8104

1325, NOTRE-DAME, VICTORIAVILLE

Tél: 1-819-0758-7579

KISBER & CO. LTD.

ENCANTEURS — LIQUIDATEURS — ESTIMATEURS

CHT TÉLÉ-7

VOUS toute la semaine



C'est beaucoup mieux chez A&P!



Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur jusqu'au samedi 7 février 1981.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille!



SHERBROOKE
900, 13e Avenue nord
MAGOG
401, Principale O.

Epargnez 24°

PRIX REDUIT

JUS DE LEGUMES
E.D. Smith

Bout 28 oz
69¢

Notre prix rég 93c

Epargnez 26°

PRIX REDUIT

JUS D'ORANGE
Concentré, surgelé, A&P

Boîte 12.5 oz
69¢

Notre prix rég 95¢

Achetez-en 3

Epargnez 78°

PATATES FRITES
Surgelées, Valley Farms

3 pour
Sacs 2 lb
99¢

Notre prix rég 59c ch

PRIX REDUIT

Epargnez 45°

SOUPE AUX TOMATES
Aylmer

Boîtes 10 oz pour
4 99¢

Achetez-en 4
Epargnez 45°

Notre prix rég. 36¢ ch.

PECHES DEL MONTE
En moitiées ou tranches

Boîte 28 oz
99¢

Epargnez 30°

Notre prix rég 1.29

Epargnez 50°

YOGOURT SILHOUETTE
Saveurs de fruits, Delisle

Cont 500 g
89¢

Notre prix rég 1.39

TARTE AUX POMMES

Hostess

Tarte 20 oz
1.39

Epargnez 20°

Notre prix rég 1.59

Epargnez 56°

BISCUITS OREO
Christie

Sac 450 g
1.39

Notre prix rég. 1.95

PATE DE TOMATES

Hunt

Boîte 5.5 oz
39¢

Prix réduit

HUILE CRISCO
100% végétale

Bout 1 litre
1.99

Epargnez 14c

Notre prix rég 2.13

Service personnalisé. Viandes de qualité aux prix des supermarchés

POULET FRAIS EN BOITE

Pqt familial comprend: 3 quarts avant avec dos et ailes attachés, 3 quarts arrière avec dos attachés, 3 ailes, 3 cous et dos, 3 paquets d'abattis

1 96

Epargnez 66° kg

Notre prix rég 2.62 kg lb 89c

COUPE DE BOEUF DU CANADA CATEGORIE "A"
BIFTECK DE SURLONGE

6 59

Epargnez 2.19 kg

lb 2.99

Notre prix rég 8.78 kg

BACON DE FLANC

Tranché, A&P

Emb herm 500 g
1.69

Epargnez 30c Notre prix rég 1.99

SAUCISSES FUMEES

Taillefer

Pqt 1 lb
1.69

CUISSES ENTIERES DE POULET

Frais, sans dos lb 1.39

3 06

Epargnez 67° kg

Notre prix rég 3.73 kg

CUISSE DE PORC FRAIS

Portion du soc ou jarret, frais lb 1.19

2 63

Epargnez 1.10 kg

Notre prix rég 3.73 kg

COTES D'ALOYAU OU BIFTECKS D'ALOYAU

lb 3.49

7 69

Epargnez 1.75 kg

Notre prix rég 9.44 kg

Poitrines de poulet

Frais, sans dos lb 1.89

4.17

\$ kg

Jarrets de porc

Surgelés lb 59c

1.30

\$ kg

Ailes de poulet

Frais lb 99c

2.18

\$ kg

Viande fumée

Pqt de 2 sacs de 50 g Coorsh

1.09

Poitrine de boeuf

Mariné, Coorsh lb 2.79

6.15

\$ kg

Epaules de porc

Désossées, genre Mignon, Royal lb 1.69

3.73

\$ kg

Bologne en morceaux

Ciré, Coorsh lb 1.29

2.84

\$ kg

Saucisses Royal

De porc et boeuf lb 1.39

3.06

\$ kg

Tête fromagés

Taillefer Cont 300 g

1.49

Jambon cuit

Tranché, Hygrade Pqt 175 g

1.59

VIANDES ET FRUITS DE MER SURGELES

FILETS DE TURBOT

Surgelés emp. au magasin lb 1.79

3.95

\$ kg

TOURTIERE TAILLEFER

Surgelés Pqt 500 g

1.89



C'EST BEAUCOUP MIEUX CHEZ A&P VOUS OBTIENDREZ FRAICHEUR ET QUALITE

BROCOLI
Gros, provenance des E.U.

chacun

78¢

ORANGES NAVEL

Provenance de la Californie, grosseur 113

12 pour **1.49**

LAITUE ICEBERG

Provenance de la Californie, Canada No.1

chacune **59¢**

Champignons frais

Provenance du Québec lb 1.89

4.17

\$ kg

Céleri

Provenance de la Floride, Canada No.1

chacun

79¢

Pamplemousse

Blanc, provenance de la Floride, grosseur 48

4 pour **99¢**

Fèves germées

Provenance du Québec lb 59c

1.30

\$ kg

JUS DE TOMATES

De fantaisie, Bright

Boîte 48 oz
89¢

Epargnez 34°

Notre prix rég 1.23

SOUPE LIPTON
Poulet et nouilles

Pqt de 2 env.
69¢

Prix réduit